

RF Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2023 011-211101720-20231205-DE_2023_912_BIS-DE

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

---

### Séance du mardi 05 décembre 2023

---

**Membres en exercice :**  
15

Date de la convocation: 28/11/2023

**Présents : 13**

*L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal*

**Votants: 15**

**Présents :** Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENELA, Sylvain RIVIER, Claude SANTORO

**Secrétaire de séance:**  
Edith ESCOURROU

**Représentés:** Virginie FONGARO, Chantal ROLLAND

**Excusés:**

**Absents:**

---

#### **Objet: Convention de financement "bien être à l'école" - DE\_2023\_912\_BIS**

Madame le Maire informe les élus que l'équipe pédagogique de l'école communale a déposé un dossier pour s'inscrire dans la démarche "notre école, faisons la ensemble".

Cette démarche, lancée par le conseil national de refondation est une vaste concertation ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier du fonds d'initiative pédagogique.

Ainsi, le projet proposé "bien être à l'école" par l'école primaire de Homps a obtenu un financement de 9000€, notifié le 08 novembre 2023 par le directeur académique des services de l'Education Nationale dans l'Aude.

Il est soutenu par l'association des parents d'élèves de Homps à hauteur de 1000 € et il est proposé un soutien de 1000 € par la commune.

Cette subvention sera versée à la commune de HOMPS car ces fonds s'inscrivent dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité pour l'enseignement primaire selon les modalités prévues par la convention de financement dans le cadre du fonds pédagogique.

**Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire,**

**Le Conseil Municipal APPROUVE le financement du projet à hauteur de 1000€,  
APPROUVE la convention de financement jointe en annexe,  
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.**

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré

Madame le Maire

**Béatrice BORT**

